

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 36

Objet : Convention avec Eco-Mobilier 2019-2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Étaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Étaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FÉRAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/03/2020

Application agréée E-Inquête.com

99_DE-004-200067437-20200228-36_28022020

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération a conventionné avec les éco-organismes pour l'organisation des filières de tri et l'évacuation des déchets qui les concernent en déchèteries.

Eco-Mobilier est l'éco-organisme en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Toutes les déchèteries de Provence Alpes Agglomération sont équipées avec des bennes Eco-mobilier pour la collecte du mobilier usagé.

Eco-mobilier a transmis fin 2019 un nouveau « Contrat territorial du mobilier usagé » valable pour la période 2019-2023.

Ce nouveau contrat reprend les bases du contrat couvrant la période précédente. Le barème de soutien à la tonne triée reste notamment fixé à 20 €/tonne de DEA collectée.

Pour pouvoir continuer à bénéficier des services de collecte en benne et des soutiens d'Eco-Mobilier, l'éco-organisme nous propose de signer une nouvelle convention pour la période 2019-2023. Il est précisé que les soutiens 2019 seront versés rétroactivement par l'organisme.

Il sera donc proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2019-2023, entre l'éco-organisme Eco-Mobilier et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Appréhension auprès E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20200228-36_28122020